

Séance du 20 mars 2018

L'an 2018, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard

Présents : Mme Christelle Copleutre - MM. Olivier Champain - Thomas Blot - Philippe Chevalier - Daniel Marty - Jean-Bernard Pigeard - Nicolas Poilpray - Hubert Rouyer

Excusés : Mmes Nicole Marchand - Fabienne Blin - Danièle Chartrain – M. Gérard Thomas

Absents : Mme Evelyne Freulon - M. Albert Gilbert

Mme Nicole Marchand a donné pouvoir à Mme Christelle Copleutre

A été nommée secrétaire : Mme Christelle Copleutre

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

M. Boulard présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions émanant des organismes suivants : Comice agricole Canton de la Ferté-Bernard, Association Prévention routière Comité départemental Sarthe, Foyer socio-éducatif collège G. Desnos, Fondation du Patrimoine, Vélo Sport Fertois, Association pour le don du sang bénévole du secteur de la Ferté-Bernard, ADMR, Ligue nationale contre le cancer Comité départemental de la Sarthe, MFR Nogent-le Bernard, MFR Beaumont-les-Autels, Secours catholique La Ferté-Bernard, Secours populaire français Fédération de la Sarthe, BTP CFA Sarthe.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux organismes suivants :

Comice Agricole	40 €
Prévention routière	40 €
FSE Collège G. Desnos	190 €
Fondation du Patrimoine	75 €
V.S.F La Ferté-Bernard	150 €
Association pour le don de sang	50 €

Aux associations de la commune :

APE	250 €
Comité des Fêtes (dont 100,00 € pour l'Inter-école)	250 €
Familles rurales section tapisserie	150 €
Familles rurales section gym	150 €
ASVPA	150 €
Ami Chemin d'Avezé	150 €
Génération Mouvement	150 €

DEMANDE DE SUBVENTION DETR et DSIL : Travaux de mise en accessibilité et sécurisation de l'école

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2018 le projet susceptible d'être éligible est :

- 1- Mise en accessibilité et sécurisation de l'école primaire Georges Charpak d'Avezé

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT en €
DETR 50 % hors maîtrise d'œuvre	6 505,00
DSIL 30 % hors maîtrise d'œuvre	3 903,00
Part restant à la commune	4 402,00
TOTAL	14 810,00

Le conseil :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2018,
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2018,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU : Etude de bathymétrie et plan d'épandage – Budget assainissement

M. le Maire informe le conseil municipal que, la lagune ayant plus de huit ans, une étude de bathymétrie et plan d'épandage des boues est nécessaire et obligatoire avant le curage de la lagune. Cette étude a pour objet d'évaluer le volume de boues à épandre, d'établir un plan d'épandage pour la valorisation des boues et de réaliser le suivi des épandages.

Il fait part de l'aide financière possible de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 60 % pour l'étude de bathymétrie et plan d'épandage des boues et propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de réaliser une étude bathymétrique et un plan d'épandage des boues dans le but de procéder au curage de la lagune,
- Charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2018 en section d'investissement,
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

CONVENTION DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS avec la Société Caniroute

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention entre notre commune et la société Caniroute pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention avec la société Caniroute. La tarification se décompose comme suit :

Capture :

Taux d'intervention : soit 20,00 € HT (24,00 € TTC) par tranche de 10 minutes* d'intervention.

** Toute période commencée est due. Le démarrage de la période s'entend de l'arrivée de la Société Caniroute sur le territoire de la commune.*

Frais supplémentaires :

- Moins de 50 kilos :

Utilisation d'un pistolet hypodermique : 133,00 € HT
Par tir supplémentaire : 57,40 € HT

- Plus de 50 Kilos :

Utilisation d'un pistolet hypodermique : 182,94 € HT
Par tir supplémentaire : 57,40 € HT

- Assistance vétérinaire :

Il convient d'ajouter aux frais ci-dessus :

Visite vétérinaire (taux horaire) 75,00 € HT
Visite vétérinaire (taux horaire majoré*) 100,00 € HT

Forfait anesthésique chien en fonction du poids :

- o 0 à 10 kg : 22,57 € HT
- o 11 à 20 kg : 31,77 € HT
- o 21 à 30 kg : 40,13 € HT
- o > à 30 kg : 50,16 € HT

Forfait kilométrique : 0,70 € HT/km

** Majoration applicable la nuit (de 20h à 8h), les jours fériés et week-end.*

DEMANDE DE DEVIATION DU CHEMIN RURAL N°10

M. le Maire informe le conseil municipal que le GAEC de la Crochetière souhaite dévier le chemin rural n°10 en vue d'agrandir dans le même axe un bâtiment agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- N'émet pas d'opposition de principe au projet, sous réserve d'un examen approfondi et d'une enquête publique, notamment auprès du voisinage,
- Décide que les frais afférents à ce projet seront à la charge du GAEC de la Crochetière.

DIVERS

Repas des aînés

Le repas communal offert aux aînés de 65 ans et plus aura lieu le dimanche 11 novembre 2018. Le conseil municipal souhaite comparer les tarifs des orchestres dans le but d'opter pour le meilleur rapport qualité/prix.

Avancée du PLUI

L'élaboration du PLUI est actuellement au stade du diagnostic foncier : il s'agit de définir et de répartir les hectares de terres qui pourront être constructibles entre les différentes communes tout en préservant la ruralité. La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a prévu un taux de progression de la population de 0,7 % dans les 12 ans. La commune d'Avezé a été classée en zone résidentielle. Les futures constructions devront être au sein du village.

Remise en état du logement cour du Maréchal

Suite au départ du locataire du logement situé cour du Maréchal, il convient de remettre en état la salle d'eau de ce logement. Les travaux sont en cours dans le but de pouvoir le remettre à la location pour début mai 2018.

Fibre optique

Les travaux de la fibre optique ont pris du retard. La réunion de commercialisation devrait avoir lieu au mois de septembre 2018.

La séance est levée à 21 heures 45.

Pierre Boulard	Olivier Champain	Christelle Copleutre
Thomas Blot	Philippe Chevalier	Daniel Marty
Jean-Bernard Pigéard	Nicolas Poilpray	Hubert Rouyer